



CC du Pays de Châteaugiron (Siren : 243500659)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Châteaugiron
Arrondissement	Rennes
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/1993
Date d'effet	30/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Mme Françoise GATEL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	16 rue de Rennes
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35410 CHATEAUGIRON
Téléphone	02 99 37 67 68
Fax	02 99 37 32 63
Courriel	fgp@cc-payschateaugiron.fr
Site internet	ccpc@cc-payschateaugiron.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	23 525
-----------------------------	--------

Densité moyenne 180,49

Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Chancé (213500531)	308
35	Châteaugiron (213500697)	6 707
35	Domloup (213500994)	3 072
35	Noyal-sur-Vilaine (213502073)	5 565
35	Ossé (213502099)	1 190
35	Piré-sur-Seiche (213502206)	2 324
35	Saint-Aubin-du-Pavail (213502545)	744
35	Servon-sur-Vilaine (213503279)	3 615

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement non collectif - <i>Contrôle de la conception, de la réalisation, du fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectifs</i> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Autres actions environnementales - <i>Mise en place d'un programme d'actions dans le cadre d'un agenda 21 portant notamment sur les réductions d'émission de gaz à effet de serre, la protection des espaces naturels, la diminution des déchets, les économies d'énergie et d'eau, l'incitation à l'usage des transports collectifs et alternatifs selon les dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur, en cours d'élaboration et de définition, et qui sera arrêté par le conseil communautaire en 2007 - Répertoire des espaces naturels - Actions de sensibilisation, d'animation et de protection des sites naturels en direction des différents publics - Vente de composteurs et de récupérateurs d'eau - prise en charge des frais de transport des écoles primaires publiques et privées, des collèges publics et privés et des centres de loisirs communaux du territoire vers les équipements communautaires, les manifestations intercommunales et les équipements culturels du territoire, tel que définie par le conseil communautaire</i>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>aménagement, entretien, et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire. Sont déclarés d'intérêt communautaire : - le PAPB à Servon-sur-Vilaine, - la ZA La Hutte aux Renards à Saint-Aubin du Pavail, - la ZA Giffard à Domloup, - la ZA Rocomps à Châteaugiron, - le Parc d'activités de Beaujardin à Châteaugiron - l'Ecopole à Noyal-sur-Vilaine - la zone tertiaire à Noyal-sur-Vilaine, - la Rivière Sud à Noyal-sur-Vilaine, - le Ballon à Piré-sur-Seiche, - ainsi que les extensions et les créations des zones d'activités communales ou intercommunales industrielle, tertiaire, artisanale ou touristique. En sont exclus : - les zones commerciales, - les secteurs identifiés comme lieux d'activité privés nés de la cohabitation autorisée par le PLU d'une commune</i>

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- actions de développement économique d'intérêt communautaire : constitution de réserves foncières pour l'aménagement des futures zones d'activités communautaires ; étude, promotion, et signalétique des parcs d'activités d'intérêt communautaire ; soutien aux initiatives des clubs d'entreprises ayant leur siège sur le territoire de la communauté de communes ; soutien financier à la remise en état des zones d'activités communales ; réalisation et gestion de bâtiments relais, pépinières d'entreprises ou tout autre équipement créateur d'emplois et de ressources ; mise en œuvre d'une politique de maintien et de développement du commerce de proximité, de l'artisanat, et des services, dans le cas de maîtrise d'ouvrage communale, et pour les projets entrant dans le cadre de l'étude ODESCA du Pays de Rennes ; création et soutien aux événements économiques et aux initiatives agricoles (salon de l'artisanat, Terriales, Forum de l'emploi et des jobs d'été).

- politique du retour à l'emploi ; gestion des PAE ou toute action favorisant l'accès à l'emploi

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

- Mise en réseau des bibliothèques, médiathèques, et cyberespaces communaux, et aide à l'emploi

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Accompagnement financier et technique, suivi et aide au développement des associations reconnues d'intérêt communautaire, conformément aux conditions fixées par la délibération du 10 décembre 2003

- Activités sportives

- Soutien aux emplois associatifs sportifs selon la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2006

Aménagement de l'espace

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les ZAC de plus de 100 ha.

- Organisation des transports non urbains

- Création de liaison de transports intracommunautaire et du transport à la demande dans le cadre d'une délégation du conseil général - Actions de communication sur le co-voiturage - Organisation de transport de personnes à mobilité réduite, dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Général - Services à la population : mise à disposition de minibus pour les déplacements occasionnels des associations ayant leur siège sur le territoire de la communauté de communes, et pour les déplacements liés à leurs activités ;

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Réflexion concertée sur le développement de l'urbanisation des communes en matière d'habitat, notamment la prise en compte de la diversité de l'offre (PLH)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Sont déclarées d'intérêt communautaire, toutes les voies de desserte des zones d'activités communautaires à partir des voies départementales ou communales qui permettent l'accès aux zones

Développement touristique

- Tourisme

- Mise en place et fonctionnement d'un office de tourisme intercommunal - Création de manifestations culturelles dont l'envergure dépasse le seul cadre communal. Subventionnement de projets et actions culturelles, touristiques et artistiques reconnus d'intérêt communautaire. Sont reconnues d'intérêt communautaire les manifestations et actions qui accueillent au moins 800 personnes ou qui valorisent une spécificité du patrimoine local - Aides financières à la création d'hébergement touristique dans le cadre de la politique d'un Pays d'Accueil Touristique auquel adhère la communauté de communes du Pays de Chateaugiron - Actions de partenariat avec les Pays d'accueil - Signalétique touristique

Logement et habitat

- Politique du logement social

- Foyer des jeunes travailleurs - Aides financières aux communes et aux particuliers, pour le logement social, locatif, ou accession à la propriété - Construction de logements destinés à accueillir des personnes exerçant des missions de service et de sécurité auprès des habitants du territoire

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- *Soutien aux communes pour l'adaptation et la construction des logements pour les personnes âgées et handicapées - Réflexion sur les problèmes des personnes handicapées vieillissantes et se retrouvant seules, dans le cas des problématiques de l'habitat*

Autres

- Acquisition en commun de matériel
- *Acquisition de matériel technique, sur délibération du conseil communautaire, pour une mise à disposition des communes et des associations*
- Gestion d'un centre de secours
- *Construction et mise aux normes de centres de secours, conformément aux dispositions prévues en la matière par le CGCT*
- *Participation au SDIS (prise en charge par la communauté de communes des contributions communales) - Contrôle des bornes incendie*
- NTIC (Internet, câble...)
- adhésion de la CC au syndicat mixte Mégalis Bretagne, compétent en matière d'actions dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC°*
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- Autres
- *Système d'information géographique (SIG) et numérisation cadastrale - Création, aménagement, et entretien des chemins de promenade et de randonnées au titre de la mise en place de liaisons piétonnes intercommunales, inscrits ou à inscrire dans le PDIPR. Elaboration d'une signalétique commune pour ces chemins de randonnées. - Entretien des espaces verts publics communaux situés dans le centre bourg des communes de moins de 1 500 habitants, définition, sur le territoire de la communauté, des zones de développement de l'éolien, sur la base du schéma de développement de l'éolien élaboré par le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré, et dépôt en préfecture du dossier de proposition de création de ces zones*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	SMICTOM DU SUD-EST 35 (253500953)	SM fermé	127 267
35	Syndicat mixte "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	32 274

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)